



Changement de prenom sur mon extrait d acte de naissance

Par **PPONTECH_old**, le **21/05/2007** à **15:30**

SUIS JE EN DROIT DE DEMANDER LA SUPPRESSION DU PRENOM QUI FIGURE SUR MON EXTRAIT D ACTE DE NAISSANCE DES LORS QUE DEPUIS MON ENFANCE C EST UN TOUT AUTRE PRENOM QUI FIGURE SUR MES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS : CARTE D ELECTEUR PASSEPORT FICHES DE PAIE DIPLOMES ETC...

Par **Jurigaby**, le **21/05/2007** à **23:11**

Bonjour.

Conformément à l'article 60 du code civil, vous pouvez demander à échanger de prénoms des lors qu'un motif légitime le justifie.

Etant entendu, que la jurisprudence considère qu'un "usage prolongé" suffit à caractériser cette intérêt légitime.

Pour cela, il vous suffit de déposer une requête devant le juge aux affaires familiales.

Cdt.

Par **PPONTECH_old**, le **22/05/2007** à **11:50**

Merci pour cette réponse rapide.

Mais le greffe du juge aux affaires familiales me répond que je dois présenter ma demande via un avocat.

Est-ce normal ? Surtout que renseignement pris auprès d'un avocat, il m'en coûterait près de 1900 €.

Qu'en pensez-vous ?

Par **Jurigaby**, le **22/05/2007** à **13:52**

Bonjour.

C'est normal. La représentation par avocat est obligatoire devant Les Chambres du TGI.

Cdt.

Par **DODIGUE**, le **19/05/2009** à **20:03**

Hello,

Moi aussi j'avais fait un changement de prénom sur tous mes documents administratif en rajoutant un prénom et j'ai voulu l'officialiser mais j'ai du passer par un avocat puis le tribunal, j'ai négocié le prix avec mon avocat, tout ce négocie aujourd'hui, tu leur présentes de l'espèce. en 4 voir 5 mois tout est fait.

bon courage.

dodigue

Par **mesgenoux**, le **17/11/2010** à **05:42**

bonjour

j'ai obtenu l'acte d'acquiescement au bout d'un an (longueur chez l'avocat) et j'ai tout envoyé au procureur du tgi des affaires familiales le 6 octobre et toujours aucune réponse vos 5 mois d'attente sont virtuelles

j'espère refaire ma cni avant janvier 2011

conseillez moi que faire maintenant?

merci d'avance